

Hors dépenses de tests PCR, la consommation des laboratoires de biologie médicale s'élève à 4,6 milliards d'euros, en baisse de 1,6 % par rapport à 2021. Les ménages financent directement 4,3 % de ces dépenses en 2022.

Les dépenses de tests PCR en laboratoire sont divisées par deux entre 2021 et 2022, de 4,1 milliards d'euros à 2,1 milliards en 2022, en raison du reflux de l'épidémie de Covid-19 et d'une baisse du prix des tests.

La consommation des laboratoires de biologie médicale baisse en 2022

Hors tests PCR, la consommation d'analyses et de prélèvements¹ diminue légèrement en 2022 : -1,6 % en valeur en 2022 (après +5,3 % en 2021). Elle s'établit à 4,6 milliards d'euros en 2022 (tableau 1). Les actes d'analyse constituent 95 % de la dépense de laboratoires de biologie médicale, les prélèvements les 5 % restants.

Cette diminution de la dépense en 2022 s'explique par une baisse de 2,8 % du prix des actes de laboratoires, alors que les volumes progressent faiblement (+1,2 %).

Parmi les principaux groupes d'actes contribuant à la baisse de dépenses, l'hématologie courante, les ionogrammes, l'exploration hépatique et thyroïdienne ont tous subi une baisse de prix en 2022. Seuls les actes de coagulation courante contribuent

à la baisse des dépenses du fait d'une diminution des volumes, les prix de ce groupe d'actes étant resté stables.

À l'inverse, les actes de microbiologie courante et d'hépatites courantes contribuent à la hausse des dépenses, portés par les volumes.

Cette baisse du prix des actes en 2022 n'est pas nouvelle : entre 2012 et 2022, les prix des actes diminuent de façon continue, en moyenne de 2,0 % par an. L'Assurance maladie mène aussi des actions de maîtrise médicalisée (par exemple sur le dosage de la vitamine C) afin de limiter le nombre de prescriptions par les médecins. Sur cette période, entre 2012 et 2022, la croissance de la dépense de laboratoires progresse de 0,8 % par an, un rythme de croissance bien plus faible que celui des autres secteurs de la CSBM.

Tableau 1 Consommation d'analyses et de prélèvements de laboratoires de biologie médicale, hors tests de dépistage PCR

En millions d'euros

	2012	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Actes des laboratoires de biologie médicale, hors tests PCR	4 276	4 432	4 390	4 516	4 455	4 689	4 615
Analyses	4 030	4 227	4 195	4 331	4 318	4 505	4 403
Prélèvements	239	202	191	182	134	180	208
Contrats et prise en charge des cotisations	7	4	4	3	4	4	5
Évolution (en %)	-1,1	1,2	-1,0	2,9	-1,3	5,3	-1,6
Prix (en %)	-4,6	-1,6	-4,2	-1,1	-0,6	-3,6	-2,8
Volume (en %)	3,7	2,8	3,4	4,1	-0,8	9,2	1,2
Nombre de laboratoires	4 020	3 840	3 860	3 890	3 920	3 920	4 060

Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee pour l'indice des prix à la consommation ; CNAM pour le nombre de laboratoires.

¹ Depuis l'édition 2022, afin de se conformer aux définitions utilisées pour les comparaisons internationales, la consommation d'analyses et de prélèvements de laboratoires de biologie médicale exclut les dépenses liées

à la réalisation de tests PCR qui sont classées en dépenses de prévention et présentées à la fin de la fiche pour information.

Le nombre de laboratoires reste stable, mais la concentration du secteur s'accroît

Le nombre de laboratoires de biologie médicale reste globalement stable entre 2012 et 2022 (tableau 1). Cette stabilité s'accompagne d'un mouvement de concentration rapide du secteur autour de grandes sociétés possédant plusieurs laboratoires. Ces regroupements ont débuté à la suite de l'ordonnance de 2010 qui lève l'obligation pour les laboratoires d'être implantés sur un seul et même site. En 2022, les six plus grands groupes de biologie privés concentrent à eux seuls plus de 60 % des sites.

La Sécurité sociale finance 70 % des dépenses de laboratoires de biologie médicale

En 2022, la Sécurité sociale prend en charge 69,6 % du financement de la dépense de laboratoires et les organismes complémentaires 25,6 % (tableau 2).

La prise en charge par l'État représente 0,5 % de la dépense (aide médicale de l'État et prise en charge des dépenses des anciens combattants).

En 2021, le reste à charge des ménages en biologie médicale s'établit à 0,2 milliard d'euros, soit 4,3 % de cette dépense.

Sur les dix dernières années, la structure du financement a légèrement évolué : la part prise en charge par les ménages a augmenté de 1,3 point entre 2012 et 2022. À l'inverse, le financement par la Sécurité sociale et l'État s'est réduit de 1,5 point, celle des organismes complémentaires restant stable.

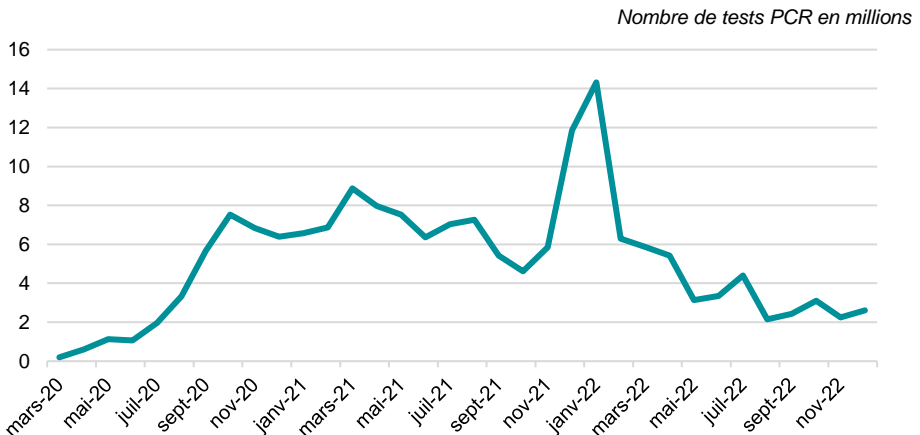
En incluant les dépenses de tests PCR réalisées en laboratoire de biologie médicale, la part des dépenses prises en charge par l'Assurance maladie serait plus élevée, à 77,7 % en 2022.

Tableau 2 Répartition des dépenses de laboratoires de biologie médicale par type de financeur en 2022

	Dépenses en 2022 (en millions d'euros)	Part (en %)
Sécurité sociale	3 213	69,6
État	25	0,5
Organismes complémentaires	1 180	25,6
Ménages	198	4,3
Ensemble	4 615	100,0

Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 1 Nombre mensuel de tests PCR réalisés entre 2020 et 2022



Note > Les tests PCR incluent à la fois ceux réalisés en laboratoire et à l'hôpital. En 2021, sur 86 millions de tests PCR réalisés en France, 11 millions ont été effectués à l'hôpital.

Source > Système d'information SI-DEP.

Tableau 3 Dépenses de tests PCR réalisés en laboratoires

En millions d'euros

	2020	2021	2022
Dépenses de prévention	1 776	4 060	2 101
Tests PCR	1 649	3 286	1 822
Prélèvements des laboratoires pour tests PCR	127	775	278

Source > DREES, comptes de la santé.

55 millions de tests PCR réalisés en 2022

En 2022, le nombre de tests PCR diminue par rapport à l'année 2021, du fait de la décline de l'épidémie du Covid-19. Tous lieux d'exécution confondus, 55 millions de tests PCR sont réalisés en 2022, contre 86 millions l'année précédente (*graphique 1*).

Le nombre de tests PCR atteint un point haut absolu en janvier 2022 avec 14,3 millions de tests PCR pour lutter contre la vague épidémique due à l'apparition du variant Omicron du virus du Covid-19. Le nombre de tests décroît ensuite régulièrement au cours de l'année 2022, chaque nouvelle vague épidémique étant moins prononcée que la précédente.

Division par deux des dépenses liées aux tests PCR en 2022

Les dépenses des tests PCR¹ en laboratoires s'élevaient en 2022 à 2,1 milliards d'euros, contre 4,1 milliards en 2021 (*tableau 3*). Cette division par deux des dépenses est due à la baisse du nombre de tests PCR, mais aussi à la baisse de 22 % en moyenne annuelle du prix de l'acte d'analyse PCR en 2022.

Les prélèvements constituent 13 % de la dépense de tests PCR (hors prélèvements réalisés par des infirmiers, comptabilisés dans la fiche 6) ; les dépenses liées à l'analyse (détection, forfait pré-analytique et forfait de transmission des données) les 87 % restants.

La Sécurité sociale a pris en charge 95,5 % de la dépense liée aux tests PCR et les ménages les 4,5 % restants, ce qui correspond aux dépenses de tests PCR effectués après le 15 octobre 2021 par des personnes non vaccinées. ■

Pour en savoir plus

- > **Cour des comptes** (2023, mai). *Rapport sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale.*
- > **Commission des comptes de la Sécurité sociale** (2023, juin). *Les comptes de la Sécurité sociale, résultats 2022, prévisions 2023.*
- > **Académie nationale de Pharmacie** (2022, octobre). *La biologie médicale en France, évolutions et enjeux.* Rapport validé par le conseil d'administration du 5 octobre 2022.

¹ Ces dépenses ne sont pas comptabilisées dans la CSBM, mais dans l'agrégat plus large, la dépense

courante de santé (DCSi) utilisée pour les comparaisons internationales (*fiches 23 et 24*).